



Municipalité de Saint-Roch-de-Richelieu

PROVINCE DE QUÉBEC

MRC DE PIERRE-DE SAUREL

MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROCH-DE-RICHELIEU

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Roch-de-Richelieu tenue le 2 juillet 2024, à 19 h 30 sous la présidence de M. Alain Chapdelaine, Maire. Cette séance ouverte au public s'est tenue à la Mairie de la Municipalité, située au 1111, rue du Parc. Elle est diffusée en direct sur Facebook et est disponible sur la chaîne YouTube de la Municipalité dans les 48 heures suivant sa levée.

Présences :

| | | |
|-----------------------|-------------------------|---------|
| M. Alain Chapdelaine | Maire | Présent |
| M. Steeve Coll | Conseiller district # 1 | Présent |
| M. Martin Évangéliste | Conseiller district # 2 | Absent |
| M. Martin Larivière | Conseiller district # 3 | Présent |
| M. René Courtemanche | Conseiller district # 4 | Présent |
| M. Denis Dugas | Conseiller district # 5 | Présent |
| M. Guy Nadon | Conseiller district # 6 | Présent |

Autres présences :

Jean-Virgile Tassé-Themens, directeur général et greffier-trésorier;

1. OUVERTURE

2024-07-197 1.1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le greffier-trésorier constate que le quorum est atteint et le président déclare l'assemblée ouverte.

2024-07-198 1.2 MOMENT DE RÉFLEXION

Il est tenu une période au cours de laquelle les membres du conseil observent un bref moment de recueillement.

2024-07-199 1.3 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur René Courtemanche et appuyé par Monsieur Denis Dugas d'adopter l'ordre du jour tout en retirant le point suivant :

7.4 Adoption du règlement 457-2024 règlement de concordance au règlement de zonage 221, avec le schéma d'aménagement concernant la cartographie des zones Na-1.

1. OUVERTURE

- 1.1 Ouverture de la séance
- 1.2 Moment de réflexion
- 1.3 Adoption de l'ordre du jour
- 1.4 Adoption de procès-verbaux

2. ADMINISTRATION

- 2.1 Autorisation - Avis d'assujettissements au droit de préemption de certains immeubles dans le périmètre urbain
- 2.2 Reconduction de la résolution 2022-12-372
- 2.3 Autorisation Club Adidou;
- 2.4 Autorisation - Feux d'artifice pour la fête d'été de la Municipalité

3. RESSOURCES HUMAINES

4. COMMUNICATION

5. FINANCES

- 5.1 Dépôt du certificat de disponibilité budgétaire
- 5.2 Adoption du rapport des dépenses et autorisation de paiements (comptes payés et comptes à payer)

6. BIENS ET SERVICES

- 6.1 Octroi de contrat - Excavation des fossés de la rue Guertin
- 6.2 Octroi de contrat - Plans et devis finaux pour la réfection de la rue Saint-Pierre
- 6.3 Octroi de contrat - Surveillance du bassin de rétention de la phase II du Vieux-Clocher;
- 6.4 Octroi de contrat - Paysagement de la rue Joanne

7. RÈGLEMENTS ET AFFAIRES JURIDIQUES

- 7.1 Adoption du Second projet de règlement 454-2024 de zonage modifiant les usages de la zone Cc-1 pour ajouter l'usage institutionnel

- 7.2 Adoption du règlement 455-2024 abrogeant le REG 221-02-2004 concernant les normes de lotissement
- 7.3 Adoption du Règlement numéro 456-2024 modifiant le lotissement des terrains en fonction des caractéristiques naturelles
- 7.4 Adoption du Règlement 457-2024 Règlement de concordance au règlement de zonage 221, avec le schéma d'aménagement concernant la cartographie des zones Na-1 ***Point retiré***

8. URBANISME ET GESTION DU TERRITOIRE

- 8.1 Dépôt du rapport du mois précédent sur l'émission des permis.

9. SÉCURITÉ PUBLIQUE

10. LOISIRS ET CULTURE

11. AFFAIRES DIVERSES

12. CLÔTURE

- 12.1 Période de questions du public
- 12.2 Période d'intervention des élus
- 12.3 Levée de la séance

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2024-07-200 1.4 ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX

- CONSIDÉRANT QUE la séance ordinaire du conseil de la municipalité s'est tenue le 4 juin 2024;
- CONSIDÉRANT QU' une séance extraordinaire a eu lieu le 11 juin 2024;
- CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance des procès-verbaux de ces séances et renoncent à leur lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Guy Nadon et appuyé par Monsieur René Courtemanche :

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du mois de juin 2024 ainsi que la séance extraordinaire du 11 juin 2024.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2. ADMINISTRATION

2024-07-201 2.1 AUTORISATION - AVIS D'ASSUJETTISSEMENTS AU DROIT DE PRÉEMPTION DE CERTAINS IMMEUBLES DANS LE PÉRIMÈTRE URBAIN

CONSIDÉRANT QUE le 14 mars 2023, le conseil municipal a adopté le règlement 432-2023 portant sur le droit de préemption;

CONSIDÉRANT QUE pour exercer le droit de préemption, un avis d'assujettissement doit être inscrit au registre foncier du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite assujettir certains lots;

CONSIDÉRANT QUE les lots 3 733 654, 6 561 362, 6 561 363, 3 734 135, 6 318 870, 3 733 565, 3 733 165, 3 734 099 ont un intérêt pour la municipalité et que le droit de préemption permet d'atteindre des objectifs bénéfiques pour les citoyens;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Denis Dugas et appuyé par Monsieur René Courtemanche :

Que le Conseil municipal autorise l'inscription au registre foncier du Québec des lots 3 733 654, 6 561 362, 6 561 363, 3 734 135, 6 318 870, 3 733 565, 3 733 165, 3 734 099, d'avis d'assujettissement pour une période de 10 ans conformément à la Loi sur les compétences municipales.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2024-07-202 2.2 RECONDUCTION DE LA RÉOLUTION 2022-12-372

CONSIDÉRANT la demande du Club de VTT Vagabon de reconduire la résolution 2022-12-372;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Steeve Coll et appuyé par Monsieur René Courtemanche :

De reconduire la résolution 2022-12-372;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2024-07-203 2.3 AUTORISATION CLUB ADIDOU

CONSIDÉRANT la demande du club de motoneige Adidou d'obtenir une résolution pour une traverse sur une route provinciale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur René Courtemanche et appuyé par Monsieur Steeve Coll :

De reconduire les termes de la résolution 2022-12-374;

D'autoriser la traverse sur la rue Principale à environ 500 mètres du rang du Ruisseau-Laprade.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2024-04-204 2.4 AUTORISATION - FEUX D'ARTIFICE POUR LA FÊTE D'ÉTÉ DE LA MUNICIPALITÉ

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire d'obtenir une autorisation afin d'organiser des feux d'artifice en vertu du règlement RM-2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur René Courtemanche et appuyé par Monsieur Steeve Coll :

D'autoriser la tenue de feux d'artifice pour la fête d'été le 17 août prochain.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3. RESSOURCES HUMAINES

4. COMMUNICATION

5. FINANCES

2024-07-205 5.1 DÉPÔT DU CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ BUDGÉTAIRE

Il est procédé au dépôt du certificat de disponibilité des crédits budgétaires nécessaires pour les dépenses soumises aux membres du conseil pour approbation.

**2024-07-206 5.2 ADOPTION DU RAPPORT DES DÉPENSES ET
AUTORISATION DE PAIEMENTS (COMPTES PAYÉS ET
COMPTES À PAYER)**

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, de la délégation d'autoriser des dépenses du directeur général et greffier-trésorier et des décisions prises lors de la dernière séance ordinaire du conseil;

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend en compte la liste des comptes à payer faite conformément aux engagements de crédits et aux dépenses autorisées en vertu de la délégation du directeur général et greffier-trésorier;

CONSIDÉRANT QUE les listes des comptes payés et des comptes à payer sont conservées aux archives de la Municipalité et font partie intégrante de la présente résolution comme si elles étaient reproduites au long;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Guy Nadon et appuyé par Monsieur Denis Dugas :

D'approuver la liste des comptes payés pour le mois de totalisant la somme de 320 598.65 \$ et d'approuver la liste des comptes à payer pour le mois de totalisant la somme de 133 031.54 \$.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

6. BIENS ET SERVICES

**2024-07-207 6.1 OCTROI DE CONTRAT - EXCAVATION DES FOSSÉS DE LA
RUE GUERTIN**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a adopté le règlement 453-2024 afin de financer la rue Guertin;

CONSIDÉRANT la soumission reçue de de Fondation R. Girard;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé Monsieur René Courtemanche et appuyé par Monsieur Denis Dugas :

D'octroyer le contrat à Fondation R. Girard pour un montant de 43 520 \$ plus les taxes;

D'autoriser le directeur général ou adjoint à signer le contrat.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2024-07-208 6.2 OCTROI DE CONTRAT - PLANS ET DEVIS FINAUX POUR LA RÉFECTION DE LA RUE SAINT-PIERRE

CONSIDÉRANT QUE le plan concept de la réfection de la rue Saint-Pierre doit être révisé afin de préparer des plans et un devis final en vue d'effectuer des travaux majeurs afin d'ajouter un égout pluvial et la réfection de la chaussée;

CONSIDÉRANT QUE la firme Shellex a préparé les plans préliminaires et les estimés de classe B;

CONSIDÉRANT la soumission 2-033-24-M;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Guy Nadon et appuyé par Monsieur René Courtemanche :

D'octroyer le contrat pour les plans et les devis finaux à la firme Shellex pour un montant de 34 200 \$ plus les taxes;

Que cette dépense soit financée à même les surplus non-affectés.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2024-07-209 6.3 OCTROI DE CONTRAT - SURVEILLANCE DU BASSIN DE RÉTENTION DE LA PHASE II DU VIEUX-CLOCHER;

CONSIDÉRANT QUE le promoteur de la phase II du Vieux-Clocher entamera sous peu la construction du bassin de rétention;

CONSIDÉRANT QUE l'entente promoteur prévoit que la municipalité octroi le contrat de surveillance et que celui-ci est à la charge du promoteur;

CONSIDÉRANT la soumission 2-032-24-M de la firme Shellex;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur René Courtemanche et appuyé par Monsieur Denis Dugas :

D'octroyer le contrat à la firme Shellex pour un montant de 29 700 \$ plus les taxes.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2024-07-210 6.4 OCTROI DE CONTRAT - PAYSAGEMENT DE LA RUE JOANNE

CONSIDÉRANT QUE l'asphaltage de la rue Joanne est terminé;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de donner un contrat de paysagement;

CONSIDÉRANT la soumission reçue de la firme Travaux Richelieu;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé Monsieur Guy Nadon et appuyé par Monsieur Steeve Coll:

D'octroyer le contrat pour le paysagement à la firme Travaux Richelieu pour un montant de 10 968.51 \$;

Que cette dépense soit financée à même les surplus non-affectés.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

7. RÈGLEMENTS ET AFFAIRES JURIDIQUES

2024-07-211 7.1 ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT 454-2024 DE ZONAGE MODIFIANT LES USAGES DE LA ZONE CC-1 POUR AJOUTER L'USAGE INSTITUTIONNEL

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné par Monsieur René Courtemanche lors de la séance du conseil du 4 juin 2024;

CONSIDÉRANT QUE le premier projet a été dûment adopté;

CONSIDÉRANT QUE la séance de consultation s'est tenue le 2 juillet 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Guy Nadon et appuyé par Monsieur René Courtemanche:

D'adopter le second projet du règlement 454-2024.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Monsieur Denis Dugas fait part de sa dissidence.

2024-07-212 7.2 ADOPTION DU RÈGLEMENT 455-2024 ABROGEANT LE REG 221-02-2004 CONCERNANT LES NORMES DE LOTISSEMENT

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné par Monsieur Denis Dugas lors de la séance du conseil du 4 juin 2024;

CONSIDÉRANT QUE le premier projet a été dûment adopté;

CONSIDÉRANT QUE la séance de consultation s'est tenue le 2 juillet 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Denis Dugas et appuyé par Monsieur Steeve Coll :

D'adopter le règlement 455-2024.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2024-07-213 7.3 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 456-2024 MODIFIANT LE LOTISSEMENT DES TERRAINS EN FONCTION DES CARACTÉRISTIQUES NATURELLES

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné par Monsieur Guy Nadon lors de la séance du conseil du 4 juin 2024;

CONSIDÉRANT QUE le premier projet a été dûment adopté;

CONSIDÉRANT QUE la séance de consultation s'est tenue le 2 juillet 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur René Courtemanche et appuyé par Monsieur Denis Dugas:

D'adopter le règlement 456-2024.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2024-07-214 7.4 ADOPTION DU RÈGLEMENT 457-2024 RÈGLEMENT DE CONCORDANCE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE 221, AVEC

**LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT CONCERNANT LA
CARTOGRAPHIE DES ZONES NA-1**

Point retiré.

8. URBANISME ET GESTION DU TERRITOIRE

**2024-07-215 8.1 DÉPÔT DU RAPPORT DU MOIS PRÉCÉDENT SUR
L'ÉMISSION DES PERMIS.**

Il est procédé au dépôt du rapport du mois de juin sur les permis en vigueur sur le territoire pour cette période.

9. SÉCURITÉ PUBLIQUE

10. LOISIRS ET CULTURE

11. AFFAIRES DIVERSES

12. CLÔTURE

2024-07-216 12.1 PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Il est tenu une période au cours de laquelle les membres du public sont invités à poser leurs questions au conseil.

2024-07-217 12.2 PÉRIODE D'INTERVENTION DES ÉLUS

Il est tenu une période au cours de laquelle les membres du conseil sont invités à tour de rôle à s'exprimer sur un sujet d'intérêt public relatif à la Municipalité.

2024-07-218 12.3 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Monsieur René Courtemanche et appuyé par Monsieur Denis Dugas:

De lever la séance à 20 h 25.

La prochaine séance du conseil aura lieu le 20 août 2024.

Directeur général et greffier-
trésorier

En vertu du 2^e alinéa de l'article 142 du *Code municipal du Québec*, je, ALAIN CHAPDELAIN, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature individuelle de chacune des résolutions adoptées par le conseil municipal.

Alain Chapdelaine
Maire